

**Colloque  
Veille, Planification, Évaluation**

**Les résultats significatifs - le point de vue d'un parlementaire**

**Allocution de M. Geoffrey Kelley, président, Commission de l'administration publique,  
Assemblée nationale**

*(Résumé préparé par Patrick Moran)*

Dans son introduction, M. Kelley, après avoir remercié les organisateurs de lui avoir fourni l'occasion de donner le point de vue d'un parlementaire sur le thème du colloque, a souligné l'importance pour tous les intervenants de prendre le temps nécessaire pour réfléchir et dialoguer sur les défis que pose la gestion axée sur les résultats.

Dans la première partie de son allocution, M. Kelley a relevé ce qu'il a appelé "les bons coups", ou les progrès notables réalisés au cours des dernières années vers l'amélioration du contrôle parlementaire sur les résultats des programmes gouvernementaux. À cet égard, il a notamment relevé:

- l'adoption de la Loi 198 sur l'imputabilité;
- la création de la Commission de l'administration publique;
- le dépôt de huit rapports unanimes par la Commission de l'administration publique depuis ses débuts;
- la création d'une zone de confort pour les sous-ministres qui rendent compte de leur gestion devant la Commission de l'administration publique;
- l'organisation de séances de la Commission de l'administration publique en s'appuyant sur un chapitre du Rapport annuel du Vérificateur général;
- réussir à obtenir des sous-ministres, qui témoignent devant la Commission, des engagements fermes relatifs à l'amélioration de la gestion;
- passer en revue la gestion de 9 des 14 Unités autonomes de gestion.

Dans la seconde partie de son allocution M. Kelley a traité des défis qu'il faudrait relever au cours des années à venir, soit:

- comment traiter les 120 rapports annuels déposés dorénavant la Commission de l'administration publique. À ce titre, il a évoqué la possibilité qu'on modifie le règlement pour ne plus d'exiger de la Commission l'examen du rapport annuel d'un ministère ou organisme qu'une seule fois au cours d'un mandat parlementaire;

- ne pas avoir peur des comparaisons avec des programmes semblables d'autres gouvernements;
- promouvoir l'utilisation de l'évaluation de programme qui constitue un outil essentiel pour comprendre l'utilité, l'efficacité et l'impact des programmes publics;
- bonifier les ressources mises à la disposition de la Commission afin de lui permettre de faire davantage de recherche et de suivre les recommandations qu'elle formule;
- revoir le fonctionnement de l'ensemble des Commissions de l'Assemblée nationale ( voir à ce sujet le rapport déposé par les députés Simard, Facal et Gagnon-Tremblay)